



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

Séance du 23 janvier

L'an 2019, le 23 janvier, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil Municipal de La ville de Lunéville, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. Philippe ARNOULD, M. Hervé BERTRAND, M. Gérard COINSMANN, M. Philippe DANIEL, M. Bruno DUJARDIN, Mme Rose-Marie FALQUE, Mme Annie FARRUDJA, M. Laurent GELLENONCOURT, Mme Marie-Jo GEORGES, M. Christian GEX, M. Francis LARDIN, M. Frédéric MAILLIOT, M. Michel MARCHAL, M. Noël MARQUIS, M. Bernard MULLER, M. Jacques PISTER, M. Guy SERVANT, M. Eric TAVERNE, Mme Sabrina VAUDEVILLE, Mme Damienne VILLAUME.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. MERCIER Thierry excusé pouvoir à M. Philippe DANIEL, M. ACREMENT René excusé pouvoir à M. Bernard MULLER, Mme COLAS Claudine excusé pouvoir à Mme Marie-Jo GEORGES, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent excusé pouvoir à M. Hervé BERTRAND, M. DEWAELE Jacques excusé pouvoir à M. Jacques PISTER, M. GENAY François excusé pouvoir à M. Christian GEX.

Etai(ent) excusé(s) :

M. Jean-Christophe AUBERT excusé, M. Guy BIENTZ excusé, Mme Dominique JACQUOT excusée, M. Jonathan KURKIENCY excusé remplacé par Guy SERVANT, M. Jacques LAMBLIN excusé remplacé par Gérard COINSMANN, M. Jean-Paul MARTIN excusé remplacé par Eric TAVERNE.

Voix consultative : Mme Sophie LEHE était excusée et M Claude RICHARD était présent.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Sabrina VAUDEVILLE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 20

Absents : 3

Procurations : 6

Nombre de suffrages
exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

2019-003

Date de convocation
18/01/2019

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

ADMINISTRATION GENERALE : ADHESION SCALEN

L'Agence SCALEN, agence de développement des territoires Nancy Sud Lorraine accompagne le développement des territoires depuis 1975. Son travail dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de Sud de la Meurthe et Moselle lui a permis d'élargir son champ d'intervention.

Sa double compétence « aménagement et urbanisme » et « développement économique et attractivité » permet à l'Agence SCALEN d'avoir une expertise globale des territoires.

L'Agence SCALEN est organisée en 3 pôles, son équipe pluridisciplinaire compte 43 collaborateurs : architectes, urbanistes, économistes, sociologues, géographes, environnementalistes, juristes, spécialistes marketing et communication, géomaticiens, démographes, SIGistes, graphistes...

Elle intervient à plusieurs échelles : de la Métropole du Grand Nancy, au Sud Lorraine, ainsi que le bassin de vie nancéien et la Multipôle Sud Lorraine, et plus largement le pôle métropolitain du Sillon Lorrain, le Grand Est et la Grande Région transfrontalière, qu'elle accompagne dans leur développement et dans l'élaboration de leurs orientations stratégiques. Le PETR Cœur de Lorraine est adhérent depuis 2017.

Elle appartient à plusieurs réseaux : réseau FNAU, réseau des agences d'urbanisme de Lorraine, réseau des 7 agences d'urbanisme du Grand Est, réseau CNER, réseau RETIS...

Afin de conforter nos différentes réflexions en matière d'attractivité économique, mais aussi dans le cadre de la rédaction du Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) de la Région Grand Est ou encore de l'élaboration du Contrat Local de Santé, il est proposé que le PETR du Pays du Lunévillois adhère à l'agence SCALEN. Il est précisé que cette

adhésion se pose en complément des Communautés de Communes déjà adhérente ou qui solliciterait leur adhésion.

Ainsi, une discussion est actuellement en cours sur le coût de l'adhésion d'un PÉTR tenant compte de l'adhésion de ses membres. Après confirmation du conseil d'administration de l'Agence SCALEN, le représentant du PÉTR du Pays du Lunévillois participera à ces discussions.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver l'adhésion à l'agence SCALEN
- **PRECISE** que les frais d'adhésion annuelle seront inscrits sur le budget 2019 et suivants,
- **DESIGNE** : **Un Titulaire Monsieur Michel Marchal et un Suppléant Monsieur Philippe Arnould** pour représenter le PÉTR du Pays du Lunévillois dans les différentes instances de la SCALEN avec faculté d'accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Conseil d'Administration de la SCALEN, par l'Assemblée Générale ou du bureau.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte relatif à cette affaire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lunéville

Le Président,